Image not found or type unknown

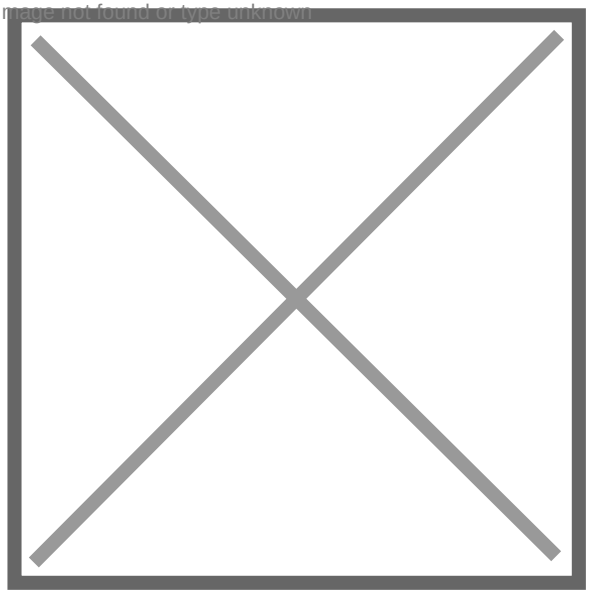

Demande d aideeee svvvpppppppp

Par **fadwazin**, le **03/01/2011** à **14:05**

Bonjour,
je suis marocaine je vie en france depuis 10 ans et j ais une carte de résident de 10 ans je me suis mariee avec un maroccain depuis 4ans ici en france mon mari avait une visa d etudiant apres la prefecure a refuse le regroupement familial et en meme temp je suis tombe enseinte et mon marie son visa est expire ila a retourne au maroc apres 4 ans d attente et de galaire on eu l accord de prefet maintenant on a une fille de 3 ans et mon marie il es la depuis 4 mois il a eu automatiquement carte de résident de 10 ans mais on s enguele tout le temp et j en en marre de lui est ce que on cas de divorce je peu lui retiréé ca carte de resident 10 ans?????en sachant q u on a 4 ans de mariage mais il est ete au maroc cepandant. pas une vie commune (nous somme mariéé en france) et une fille est ce que ca possible????? stp j ais besoin de votre aideeee

Par **corima**, le **03/01/2011** à **14:29**

Non, ce n'est pas à vous de lui retirer sa carte de resident, et heureusement ! Si vous voulez divorcer, faites le, seule la prefecture decidera si oui ou non ils lui retirent sa carte. Parce qu'il n'est peut etre pour rien dans la mesentente entre vous, c'est peut etre vous qui ne le supportez pas apres avoir vecu seule pendant tant d'annee !!!

Votre fille est-elle française, participe-i-il à son education et à son entretien ?

Par **fadwazin**, le **03/01/2011** à **15:25**

je sais que ce n est pas moi qui doit le faire bien sur la prefecture .mais est ce que c est possible de lui retirer???oui ma fille le connait que il est son papa et parfois je l envoyé chez lui au maroc en été .mai maintenant il ne travaile pas cherche encore. ma fille a une carte de resident comme moi .vous pouver me donner plus de deatail svvvvvvpp

Par **corima**, le **03/01/2011** à **15:33**

Sa carte de resident ne peut lui etre retirée que s'il est un danger public, vous ne parlez pas de violences physiques, juste d'une mesentente. Donc pourquoi voudriez vous qu'on lui retire sa carte, pourquoi auriez vous plus le droit que lui de rester sur le territoire français ?

Il cherche du travail et n'en trouve pas comme n'importe quel français de souche parce que c'est difficile en ce moment. Et il a tissé des liens avec sa fille, pensez vous aussi à votre fille qui ne verrait plus beaucoup son papa s'il devait retourner au Maroc

Si vous voulez divorcer, et bien faites le, mais laissez le vivre sa vie comme il l'entend en France. Quand vous divorcerez, le juge aux affaires familiales lui donnera certainement un droit de visite et d'hebergement, il est donc important pour sa fille et lui qu'il reste ici

Par **fadwazin**, le **03/01/2011** à **15:38**

mais j ais un sentiment qu il m aime pas en plus de ca est ce que la repture du mariage dans les quatre ANS commence par la vie commune ou bien par la date du mariage?????????????

Par **fadwazin**, le **03/01/2011** à **16:00**

QUELQ UN PEUT ME REPONDRE SVPPPPPPPPPPPP

Par **corima**, le **03/01/2011** à **16:09**

Le problème c'est que si vous n'avez pas eu 4 ans de vie commune pendant ces 4 ans de mariage, c'etait uniquement contre sa volonté et la difficulté qu'il a eu à obtenir sa carte de sejour pour pouvoir vous rejoindre en France

Vous ne pouvez pas l'accuser d'un mariage blanc, car pendant 4 ans, vous vous etes battu pour qu'il puisse obtenir sa carte de sejour, vous avez eu un enfant, vous lui avez envoyé pendant les vacances... enfin, votre mariage ressemble à un vrai mariage, pas à un blanc

Pour faire retirer la carte de sejour de 10 ans à votre mari, il faudrait que vous ayez des raisons tres grave, comme des violences physiques. Ce qui n'a pas l'air d'etre le cas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **fadwazin**, le **03/01/2011** à **16:20**

et sil m accuse qu il a subbit des violence verbeaux... et fait une main courante a la prfecture est ce que je peu avoir des problemes avec le prefecture

Par **corima**, le **03/01/2011** à **16:25**

On peut faire une main courante au commissariat ou à la gendarmerie, pas à la prefecture. Une main courante, c'est pour denoncer des faits qui ne sont pas penalement reprehensibles, donc rien de grave

Et il faudrait qu'il y ait des temoins, on peut s'enerver et dire des betises, mais comme on dit, les ecrits restent et les paroles s'envolent

Mon avis, c'est que ça à l'air de chauffer entre vous en ce moment, essayez de vous ignorer, voire de ne pas vous parler pendant un petit moment, le temps que les tensions retombent un peu

Par **Marion2**, le **03/01/2011** à **17:04**

UNE MAIN-COURANTE NE SERT STRICTEMENT A RIEN ET N'AUCUNE VALEUR.

Par **fadwazin**, le **03/01/2011** à **17:08**

monsieur pascal est ce que vous pouvez lire mon cas et me donner plus de précision sur mon cas merciii

Par **corima**, le **03/01/2011** à **18:31**

Il n'y a rien à rajouter sur votre cas, par contre mefiez vous que ce que vous essayez de faire à votre mari ne se retourne pas contre vous

[citation]et sil m accuse qu il a subbit des violence verbeaux[/citation]

Vous reconnaissez que vous lui faites subir des violences verbales, donc vous pouvez etre accusée de harcelement moral et là ce sera une plainte et plus une main courante qui sert à rien

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Marion2**, le **03/01/2011** à **18:39**

Maintenant, vous allez voir un avocat et vous divorcez.

Si vous avez de faibles revenus, vous allez au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile et vous demandez un imprimé de demande d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.
Vous téléphonez immédiatement à l'un des avocats de la liste pour prendre rendez-vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés